

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE



SEANCE DU
15 Octobre 2024

OBJET DE LA
DELIBERATION

CENTRE DE LOISIRS «
ADOS
PETITES VACANCES » 2025

Séance ordinaire du 15 Octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 15 octobre à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 9 octobre 2024 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLEZ Laurent (Proc. De Mme LEMAIRE Sabrina). Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric. Mmes MIJUN Peggy. POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laëtitia. CABOCHE Cécile. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De Mme LEWILLE Laura). MM. MARTIN Bernard (Arrivé en cours de séance à 19H15). RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. VANDERSTEEN Pascal (Proc. De M. SZYSZKA Jacques). Mmes MADAU Graziella. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes LEMAIRE Sabrina. LEWILLE Laura. MM. HENAUX Christophe. SZYSZKA Jacques.

Absents : MM. TAVERNIER Michel. THERY Éric. DEBEAUMONT Pierre. Mmes ANDRE Laëtitia. JORION Geneviève.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de reconduire l'organisation de Centres de Loisirs « Ados Petites Vacances » pour 2025.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission « Petite Enfance, Jeunesse » du 03 octobre 2024,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** l'organisation des Centres Ados Loisirs « Petites Vacances » 2025 comme suit :

VACANCES D'HIVER (10 jours de fonctionnement)

Du lundi 10 février au vendredi 14 février 2025

Et du lundi 17 février au vendredi 21 février 2025

VACANCES DE PRINTEMPS (10 jours de fonctionnement)

Du lundi 07 avril au vendredi 11 avril 2025

Et du lundi 14 avril au vendredi 18 avril 2025

VACANCES DE TOUSSAINT (10 jours de fonctionnement)

Du lundi 20 octobre au vendredi 24 octobre 2025

Et du lundi 27 octobre au vendredi 31 octobre 2025

VACANCES DE NOEL (8 jours de fonctionnement)

Du lundi 22 décembre au vendredi 26 décembre 2025

Et du lundi 29 décembre au vendredi 2 janvier 2026

Pas de fonctionnement les jeudis 25 décembre 2025 et 1^{er} janvier 2026.

Pour les adolescents âgés de 11 à 17 ans

FONCTIONNEMENT : De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

IMPLANTATION : Salle polyvalente « Les Palombes »

Le centre utilisera pour les activités diverses : le Stade Charles De Gaulle, la Salle de Sports « Briquet », le Stade Lesnik, l'aire de jeux de « La Bouvache » et les parcs municipaux.

L'effectif maximum prévu est de **50 adolescents**.

- **FIXE la participation des PARENTS selon le Quotient Familial CAF :**

Pour une semaine sans camping :

- Quotient inférieur ou égal à 617€ 13.00€ par semaine
- Quotient supérieur ou égal à 617€ 14.00€ par semaine

Pour les adolescents venant de l'extérieur et non scolarisés dans un établissement scolaire dougeois : **les tarifs sont doublés.**

Des nuitées « camping » pourront être organisées localement pour l'ensemble des adolescents. il convient de fixer une tarification pour la nuitée camping à 4,00€ la nuitée (Tarif supplémentaire à une semaine sans camping).

- **DECIDE** de recruter un nombre suffisant d'animateurs par contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité en fonction des inscriptions d'Ados.

Sur la base d'(une journée de réunion de préparation et ½ journée de rangement incluses) :

- VACANCES D'HIVER : **11,5** jours
- VACANCES DE PRINTEMPS : **11,5** jours
- VACANCES DE TOUSSAINT : **11,5** jours
- VACANCES DE NOEL : **9,5** jours

Une journée de fonctionnement sera ajoutée pour les animateurs participant à un évènement municipal.

Les forfaits de rémunération ainsi que les rémunérations complémentaires journalières et autres frais éventuels sont définis, dans la délibération du 18 décembre 2023 relative à la mise en place du « Contrat d'Engagement Educatif » dans le cadre des accueils de loisirs des vacances scolaires.

- **DECIDE** de fixer un tarif pour les repas pris occasionnellement au Centre de loisirs par les adolescents : **3,00€**.

- **FIXE** le tarif de la nuitée camping sur Douges à **4,00€**.

- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes dispositions avec la Société titulaire du marché « restauration scolaire » pour la fourniture des repas.

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les conventions avec les différents organismes de droit public ou collectivités pour l'organisation des différentes activités.

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 23/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20241015-DEL12151020